

DELIBERATION 2016-18

LE 17 MARS DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MARS DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - Mme MAUREL P. – M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Madame FAVRE-MERCURET R. - Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD – M. CLAMOUSE A. procuration à Mme MASANET – Mme VACQUIE S. procuration Mme VESSIOT A. – Mme AURIAC A. procuration M. FONTVIEILLE H. – M. ATLAN J. procuration Mme FABRY V. – M. DELON A. procuration Madame ESCRIG C. – M. DE BOISGELIN procuration à M. PETIT E.

ABSENTE EXCUSEE : Mme SALOMON M-L

Monsieur SCIALOM a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la Commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la Ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique du bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la Commune pour l'exercice 2016. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

VOLET SPORTIF

PORTEUR DU PROJET	MONTANT
Arc LAtt' Védas	550,00 €
AS Collège	4 000,00€
Association de self défense – AJL	450,00 €
Cyclo tourisme	200,00€
Ecole de Karaté de Saint Jean de Védas	900,00 €
Gym club védasien	6 750,00 €
Judo club védasien	900,00 €
Pignon Libre	900,00 €
Racing club védasien (RCV)	10 000,00 €

Rugby olympique védasien (ROV)	6 300,00 €
Saint Jean de Védas Basket association	7 110,00 €
Spirale védasienne – GRS	1 800,00 €
Tennis club de Saint Jean de Védas	1 100,00 €
Védas Endurance	900,00 €
Vélo club védasien	4 050,00 €
Wildcats Flag Football	200,00€
TOTAL	46 110,00 €

VOLET CULTUREL

PORTEUR DU PROJET	MONTANT
Arts papillon	900,00 €
ASCL/Foyer rural	10 450,00 €
Club taurin l'encierro	2 700,00 €
Gospel giving singers	450,00 €
Kerozène et gazoline	550,00 €
Obliques	300,00 €
Ouvre boîte	1 350,00 €
Védas gospel Kid's	250,00€
TOTAL	16 950,00 €

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

PORTEUR DU PROJET	MONTANT
Comité de jumelage St Jean / Librilla	5 400,00 €
D'aici d'alai	120,00 €
Syndicat des chasseurs	900,00 €
Club des aînés	1 700,00 €
Espoir pour un enfant	300,00 €
FNACA	120,00 €
TOTAL	8 540,00 €

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la Commune pour l'année 2016, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 22/03/2016

Reçu en préfecture le 22/03/2016

Affiché le



ID : 034-213402704-20160321-2016_18-DE

Envoyé en préfecture le 22/03/2016

Reçu en préfecture le 22/03/2016

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20160321-2016_18-DE

- DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

